

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Nicolas Croci Torti et consorts au nom du groupe PLR –
La bave du crapaud vaudois n'atteindra pas le canard pékinois ! (21_INT_163)

Rappel de l'intervention parlementaire

Dans une récente tribune parue dans le grand quotidien vaudois, un Député au Grand Conseil demandait que le Conseil d'Etat boycotte diplomatiquement les Jeux Olympiques qui se tiendront prochainement à Pékin.

Si je partage l'avis que le régime chinois n'est certainement pas ce qui se fait de mieux en terme de respect des droits humains, notamment, je peine à suivre la réflexion selon laquelle la Chine deviendrait enfin un état démocratique si le Conseil d'Etat décidait de boycotter les Jeux de Pékin. Car si le message adressé à l'Empire du Milieu aura le même effet que celui qu'une goutte de pluie sur les ailes d'un canard (laqué), comment le Comité international olympique prendrait-il la chose ?

Comment comprendre que l'Etat qui vous accueille et bénéficie de la présence de votre siège sur son sol refuse d'être présent, pour des raisons politiques ?

Dès lors, c'est l'occasion de rappeler l'importance de la présence du CIO à Lausanne afin que ce genre de propos n'aient plus leur place dans les débats de la politique vaudoise.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Quelle est la position officielle du Conseil d'Etat sur la présence du CIO en terre vaudoise ?*
- Quels sont les avantages réels et chiffrés de cette présence, et s'il y en avait, quels seraient les inconvénients ?*

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Concernant le déplacement d'un membre du Conseil d'Etat à Pékin dans le cadre des Jeux olympiques d'hiver 2022, il convient de rappeler que, à l'instar de la Ville de Lausanne, le Conseil d'Etat n'est pas invité par l'Etat chinois (contrairement aux gouvernements nationaux), mais par le CIO, en qualité de Canton, respectivement de Ville siège du CIO. Ces invitations traditionnelles participent de la relation historique que le CIO et l'ensemble des fédérations et organisations sportives internationales implantées dans le canton entretiennent avec l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne. Elles contribuent à la courtoisie et à la richesse des échanges entre les instances sportives et l'écosystème du sport international. D'autre part pour ce qui est des jeux de Pékin 2022, le Canton et la Ville ont été invités, en qualité d'organiseurs des JOJ2020, à procéder à la remise du rapport relatif à ces Jeux lors du Congrès du CIO qui a précédé les Jeux de Pékin. En période de pandémie et de confinement strict en Chine, la présence sur place d'un représentant du Conseil d'Etat vaudois a été appréciée par le CIO et les dirigeants des Fédérations présents.

Réponse aux questions

1. *Quelle est la position officielle du Conseil d'Etat sur la présence du CIO en terre vaudoise ?*

Le Conseil d'Etat est fier et honoré de la présence du Comité International Olympique en terre vaudoise. Cette présence est gage de gain d'image à l'étranger, de retombées économiques importantes, mais aussi de retombées très positives pour le sport cantonal.

2. *Quels sont les avantages réels et chiffrés de cette présence, et s'il y en avait, quels seraient les inconvénients ?*

La présence du CIO depuis 1915 s'est renforcée au fil des années et du développement de l'institution. De 14 personnes au début à 90 collaborateurs.trices dans les années huitante, le CIO est passé à près de 600 personnes selon un recensement effectué fin 2021. En partie grâce à la présence du CIO, de nombreuses fédérations et organisations sportives internationales ont choisi le canton de Vaud et sa capitale pour y installer leur siège. Ainsi, aujourd'hui 59 d'entre elles pour un total de 2265 ETP (CIO y compris) sont présentes en terre vaudoises. Il s'agit d'un écosystème unique au monde.

En février 2022, l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne ont présenté les résultats d'une étude réalisée par l'Académie Internationale des sciences et des techniques du sport (AISTS). Mesurant l'impact économique de la présence des fédérations et organisations sportives internationales durant la période 2014-2019, cette étude montre que le secteur du sport international génère des retombées économiques à hauteur de 1,68 milliard de francs par an en Suisse, dont 870 millions de francs dans le canton de Vaud. Ces chiffres sont en augmentation de 57% par rapport à l'étude précédente qui couvrait la période 2008 à 2013. Ils ne tiennent par contre pas compte des retombées économiques des nombreuses manifestations sportives internationales organisées sur notre sol (nuitées hôtelières, services, etc.), dont la venue découle pourtant en partie de la même politique publique qui vise à faire venir des sièges de fédérations et organisations sportives internationales.

Les salaires, contributions sociales et impôts liés aux emplois des organisations sportives internationales et à ceux découlant de leurs activités génèrent un impact économique direct de près de 381 millions de francs en moyenne annuelle à l'échelle suisse, dont près de 57 millions de francs au seul titre de l'impôt sur le revenu perçu dans le canton de Vaud en 2019 (impôt fédéral, cantonal et communal).

Le sport international génère des mouvements importants pour le tourisme d'affaires : congrès, séminaires, sessions de formation, conseils d'administration, etc. Il en résulte plus de 44 600 nuitées par année en Suisse. Le revenu généré par ces activités est estimé à 29 millions de francs, sans tenir compte des visiteurs du Musée olympique de Lausanne – près de 220'000 par an en moyenne pour les années étudiées.

Les institutions sportives investissent aussi dans notre pays : environ 292 millions ont été investis au titre de la construction entre 2014 et 2019, pour l'essentiel correspondant à des travaux réalisés par des entrepreneurs locaux et régionaux. Il en résulte un impact total de plus de 534 millions, dont 53% réalisés dans le canton de Vaud.

Quant aux inconvénients, le Conseil d'Etat n'en voit pas.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 février 2023.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

A. Buffat